

Séance du mardi 13 juin 2023

Membres en exercice : 10 Date de la convocation: 09/06/2023

Présents : 7
Votants : 9

L'an deux mille vingt-trois et le treize juin à 10 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Xavier SCHNEIDER

Secrétaire de séance :
Annick SIMAO

Présents : Xavier SCHNEIDER, Pierre DEBIAIS, Stéphane GUILLOUARD, Mickaël NOGRE, Bertrand HERMELINE, Annick SIMAO, Dominique GIBOURDEL

Présent non-votant:

Représentés: Christophe DUPIRE par Xavier SCHNEIDER, Julien GUIBOT par Dominique GIBOURDEL

Excusés: Valérie GORIOT

Objet : Election du délégué et des suppléants pour les élections sénatoriales du 24 septembre 2023
DE_21_2023

Le conseil municipal s'est réuni à la mairie le mardi 13 juin à 10h00.

Vu le décret n° 2023-257 du 6 avril 2023 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu l'instruction n° IOMA2308397J du 30 mars 2023 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux,

a) Composition du bureau électoral

Mme ou M. le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de Monsieur Pierre DEBIAIS et Madame Annick GIBOURDEL et de Monsieur Bertrand HERMELINE et Monsieur Mickaël NOGRÉ

La présidence du bureau est assurée par ses soins.

b) Élection du délégué (ou des délégués)

Les candidatures enregistrées :

M. le président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du délégué en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement du ou des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 9
- bulletins blancs ou nuls : 1
- suffrages exprimés 8
- majorité absolue : 5

Ont obtenu :

- M. Bertrand HERMELINE : 8 voix

M. Bertrand HERMELINE ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu en qualité de délégué pour les élections sénatoriales.

b) Élection des délégués suppléants

Monsieur le président rappelle la nécessité d'élire 3 suppléants. Il est procédé au vote. Après dépouillement les résultats sont les suivants :

Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 15/06/2023 061-216104901-20230613-DE_21_2023-DE

M. Xavier SCHNEIDER : 8 voix

M. Stéphane GUILLOUARD : 8 voix

M. Mickaël NOGRÉ : 8 voix

M. Xavier SCHNEIDER, M. Stéphane GUILLOUARD, M. Mickaël NOGRÉ sont élus en qualité de délégués suppléants pour les élections sénatoriales.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire
Xavier SCHNEIDER



RF Sous Préfecture d'Argentan
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 15/06/2023 061-216104901-20230613-DE_21_2023-DE

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification